Image not found or type unknown

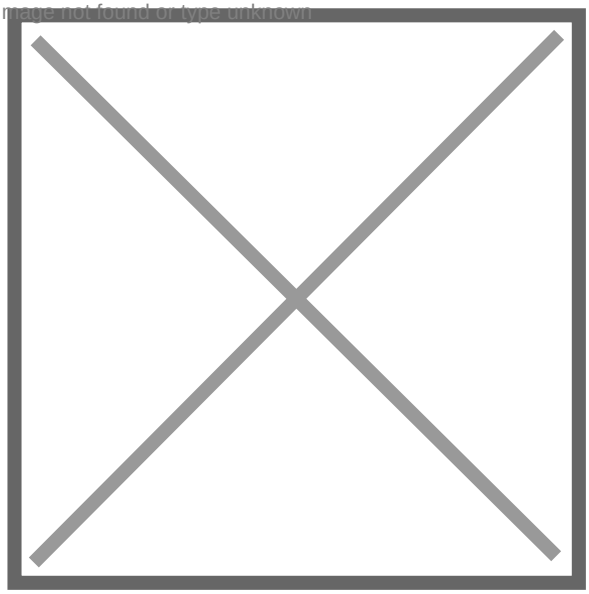

Litige mutuelle santé complémentaire

Par **Ina_old**, le **21/11/2007** à **13:01**

Bonjour,

Je suis adhérente depuis le 1er avril 2007 à la mutuelle santé complémentaire Vauban Humanis.
La cotisation mensuelle de 46.10€ (pour moi seule) est censée couvrir mes dépenses de santé.
La première demande de remboursement que j'ai déposé concernait l'optique (fin septembre).

L'opticien a préalablement demandé confirmation auprès de la mutuelle par téléphone , nous l'avons donc appelé ensemble et le conseiller nous a confirmé que c'était couvert à hauteur de 400€, il a vérifié le délai de carence (6mois)et a dit que c'était possible.
De ce fait, je commande une paire de lunettes coûtant un peu moins de 400 €.

Suite à cela, je reçois un premier courrier me disant que le décompte sécu n'est pas valable (c'était un duplicata certifié obtenu aupres de la LMDE).
Je me rend à l'agence, celle-ci le renvoie avec une note.

Je reçois ensuite un autre courrier qui me dit ne pas pouvoir recevoir ma demande pour un tout autre motif : le délai de carence n'aurait pas été respecté (alors que j'ai bien versé 6 mois de cotisations (ce qui équivaut à 276.6€))

A ce jour, j'ai donc versé 368.8€ à cette mutuelle , et ils refusent catégoriquement de me rembourser mes frais d'optique.
J'attends également le remboursement de mes frais d'orthodontie, mais c'est toujours la même chose, on me demande une facture datée etc..
J'ai donc payé 8mois de cotisations pour recevoir des courriers.

Je souhaîterais donc me faire rembourser soit mes frais de santé,comme convenu , ou le montant total de mes cotisations + des dommages et interêts (car il s'agit de publicité mensongère et que l'on m'a confirmé juste avant l'acte que j'allais être remboursée , je n'aurais d'ailleurs pas eu les moyens de prendre en charge ces frais d'optique sans la mutuelle)

En attendant, je vais faire opposition sur les prélèvements, car étant étudiante je ne dispose pas de beaucoup de ressources.

Pourriez vous s'il vous plaît m'informer sur mes droits et me dire quelle serait la procédure à suivre pour résoudre ce problème .

Je vous remercie d'avance

Cordialement,

Melle Bouaissi

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés